

Le Monde Illustré

Album Universel

CHRONIQUE

ON prête au gouvernement des Etats-Unis l'intention d'entamer avec le gouvernement britannique des négociations pour l'achat en bloc de la flotte de pêche de la Colombie Anglaise, et le règlement des différends entre les Etats-Unis et le Canada. Rien que cela !

Le gouvernement canadien n'en sait rien, et les pêcheurs non plus, qui ont des droits consacrés par le traité de Paris. Mais il paraît que la pêche aux phoques dans la mer de Behring et sur les côtes du Pacifique est tellement désastreuse, que les Américains s'en sont émus et veulent mettre fin à un massacre systématique des jolies petites bêtes, dont la fourrure si recherchée et tant vantée sert à protéger nos élégantes contre le froid de nos hivers. Déjà ils ont interdit, par une loi ridicule, l'entrée en territoire américain des peaux de phoques canadiens, fussent-elles déjà converties en riches manteaux, collettertes ou manchons, et la propriété de ces dames. Or, aujourd'hui ils ont juré de supprimer l'industrie en supprimant la chasse; sans doute parce que leurs hivers étant moins rigoureux que les nôtres, ils n'ont que faire de ces chauds vêtements, que l'on achète ici à prix d'or.

Quoi qu'il en soit, les législateurs américains ont le soin de cacher leurs mesquines appréhensions sous des dehors d'apparente sollicitude pour les si intéressants petits animaux qui peuplent les eaux du Pacifique, et dont l'espèce serait appelée à disparaître, tout comme les bisons, si l'on ne vient mettre un frein au massacre incessant qu'en font des pêcheurs aussi industriels que peu scrupuleux. Depuis quinze ans, on a établi que le nombre des phoques pris dans les eaux du nord de l'océan Pacifique, se chiffre par centaines de mille. Armés de fusils et de harpons, les chasseurs vont par bandes dévaster les troupeaux de phoques, qui habitent la région à des époques déterminées de l'année, n'épargnant rien, frappant de droite et de gauche les inoffensifs animaux, qui dorment souvent immobiles à la surface des eaux. Le nombre des victimes est innombrable, et comme les animaux tués sont toujours des adultes capables de tenir la haute mer, il en résulte que les petits, habitant le long des côtes, meurent de faim. D'où il arrive que la reproduction diminue d'année en année, et que le jour est proche où elle cessera tout à fait. Ces massacres en bloc ont été cause que le nombre de phoques pris a diminué de 100,000 qu'il était en 1885, à 14,368 durant la saison dernière. C'est assez concluant !

Il semblerait donc que le temps est arrivé, en effet, de prendre des mesures énergiques pour prévenir un tel pillage, en contrôlant la pêche aux phoques de manière à protéger la reproduction des animaux, qui sont pour notre pays une source si excellente de revenus. Mais nous ne voyons pas bien pourquoi nous abandonnerions aux Américains la tâche de faire la police dans les eaux de l'océan Pacifique, puisqu'il s'agit de protéger des droits et des privilèges accordés à nos nationaux et garantis par des traités. Si les Yankees, toujours pratiques, ont vu le danger, nous ne saurions faire moins que de les remercier de nous l'avoir signalé, mais il nous incombe de faire le nécessaire pour le détourner et en prévenir les fâcheuses conséquences que l'on prévoit déjà.

Vendre aux Américains les privilèges de la pêche aux phoques, ainsi que la flotte de pêche elle-même, quelque intéressant que soit le magot que l'on nous en donnera, ce serait agir en anti-patriotes, et céder contre un plat de lentilles notre droit d'occupation et de propriété.

Nos gouvernants sont pris d'un zèle remarquable pour prêcher les vertus du système métrique et tâcher d'acclimater au Canada cet oiseau rebelle. Des

conférences sont organisées sous les auspices des ministères du Revenu de l'Intérieur et du Commerce à l'effet de vulgariser, dans la province d'Ontario notamment, les avantages de cet ensemble de mesures qui a pour base le mètre; ce qui ne veut pas dire que dans la province de Québec on soit bien ferré sur les multiples secrets du système. On sait généralement bien ce que représentent ici une "poche de patates" et un "minot de blé", mais si quelqu'un s'avisait de parcourir le marché public de la Place Jacques-Cartier, un jour de rendez-vous général de tous les fermiers des environs de Montréal, et demandait à acheter un "hectolitre de blé", il ferait lever les épaules à plus d'un vendeur. Ceci nous amène à dire qu'un petit cours enseigné dans les écoles primaires préparerait mieux la voie à l'introduction du système métrique au Canada, que bien des conférences publiques.

Le système métrique est aujourd'hui obligatoire dans un grand nombre d'Etats du monde, et facultatif dans quelques autres. Voyons en deux mots en quoi il consiste.

Avant l'établissement du système en France, les différentes mesures usitées présentaient deux inconvénients: 1o les unités portant le même nom variaient en grandeur d'une province à l'autre; 2o les subdivisions de l'unité n'étaient pas décimales, c'est-à-dire qu'elles ne procédaient pas par puissances de dix, et il en résultait de grandes complications dans les calculs. En 1790, un décret de l'Assemblée Constituante chargea l'Académie des Sciences d'organiser un meilleur système. Il s'agissait de déterminer un étalon, une unité de mesure qui servit de base à toutes les autres. Les académiciens Méchain et Delambre furent chargés de mesurer la longueur de la partie du méridien terrestre comprise entre Dunkerque et Barcelone; cette mesure s'effectua de 1792 à 1799. On en déduisit la longueur totale du méridien, et la quarante-millionième partie de cette longueur, prise pour unité de longueur, reçut le nom de mètre. Le mètre sert donc de base à toutes les autres unités du nouveau système, qu'on a appelé, pour cette raison, système métrique. Ce système devint obligatoire en France le 1er janvier 1840. Il fut introduit en Italie en 1805, dans le Royaume des Pays-Bas en 1821, en Grèce en 1826, en Espagne en 1859, en Portugal en 1864, en Allemagne en 1872, en Autriche-Hongrie en 1870, en Suisse en 1870.

La Norvège, la Suède, le Danemark, la Roumanie, la Serbie, la Turquie, la Bulgarie, l'Egypte, le Mexique, le Brésil, le Chili, la plupart des petites Républiques de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, l'ont également adopté.

D'autre part, les Etats-Unis d'Amérique, la Chine, le Japon, la Perse et le Siam se servent toujours officiellement de mesures non métriques, comme en Europe, l'Angleterre et la Russie.

M. Paul Révoil, ancien gouverneur de l'Algérie, qui s'est acquitté si dignement de sa difficile mission au Maroc, a reçu la mission plus difficile encore de défendre les intérêts menacés de la France, à la conférence d'Algéciras. Les services passés et le dévouement de M. Paul Révoil à la France le désignaient suffisamment au poste tout de confiance qui lui a été confié.

Le plénipotentiaire appartient à une famille d'hommes illustres.

M. Paul Révoil est né à Paris en 1856. Avocat à la Cour d'Appel de Paris, il entra dans l'administration le 8 janvier 1886, en qualité de chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine et des Colonies.

Successivement vice-président du conseil d'administration de l'Ecole coloniale, secrétaire du conseil supérieur des Colonies, chef de cabinet du ministre de l'Agriculture, chef de cabinet du personnel et du secrétariat des Affaires étrangères, consul général, hors cadres en 1893, sous-directeur des Affaires commerciales à la direction des consulats en 1894, enfin directeur de cabinet, M. Paul Révoil, nommé ministre plénipotentiaire de 2ème classe le 12 janvier 1895, fut nommé résident adjoint en Tunisie. C'est dans cette dernière qualité qu'il fut choisi pour occuper le poste de ministre de France à Tanger.

Il est depuis, comme on le voit, resté fidèle à sa vocation de diplomate.

* * *

C'est à Don Joachim Arcoverde de Albuquerque Cavalcanti, évêque du Brésil, que revient l'honneur d'être le premier prélat de l'Amérique du Sud élevé à la dignité de cardinal. En le choisissant, le Pape Pie X a moins cédé aux revendications des catholiques de ce pays qu'aux grands mérites personnels du distingué prélat, mais sa nomination n'a pas été sans jeter un certain émoi dans les cercles politiques et religieux de la grande République des Etats-Unis, où l'on s'est depuis longtemps habitué à considérer les républiques sud-américaines comme des mineures en tutelle, et au Canada, dont la population catholique n'a cessé de faire valoir respectueusement ses prétentions depuis la disparition du regretté cardinal Taschereau.

Le nouveau cardinal est né dans la vieille province de Pernambuco, au Brésil, en 1850. Docteur en philosophie et ordonné prêtre en 1874, Son Eminence a fourni une carrière ecclésiastique exceptionnellement brillante. Nommé évêque de Goyaz en 1891, il devint subséquemment coadjuteur de l'évêque de Sao Paulo, et en 1897 il fut promu au siège archiepiscopal de Rio Janeiro, à la mort de Dom Joao Esberard.

* * *

Montréal a eu la visite de M. Raoul Pugno, le célèbre pianiste français, dont la carrière est si digne de solliciter à la fois l'attention des historiens de la musique, des virtuoses et des psychologues. Aucune, en effet, n'a été marquée par un triomphe aussi prompt, aussi foudroyant, et par une unanimité aussi complète dans l'admiration. Si son nom est aujourd'hui universellement illustre, et si son talent est consacré par la gloire, M. Raoul Pugno a eu pourtant des débuts difficiles. Né de parents italiens, on le tint longtemps



M. RAOUL PUGNO, l'éminent pianiste français, qui fait actuellement une tournée en Amérique

pour un révolutionnaire, un anarchiste! Lentement il conquiert l'estime et l'enthousiasme du public, jusqu'au jour où, inconnu la veille, il devint le grand favori de la ville de Paris. Il est aujourd'hui un des maîtres les plus illustres du clavier, un des plus fêtés parmi les artistes de ce temps, et un des plus répandus dans les deux continents.

La ville de Montréal se devait de faire à l'éminent artiste un accueil digne de lui et digne d'elle.

* * *

Au moment où s'ouvre la conférence d'Algéciras, qui servira peut-être de porte à une guerre européenne, les dépêches télégraphiques nous apprennent que les relations diplomatiques sont rompues entre la France et le Vénézuéla.

Est-ce sérieux, cette fois? Il y a forte présomption que oui. La France n'a rien brusqué en cette affaire, et si enfin les relations sont rompues, c'est qu'elles étaient à ce point tendues qu'un rien a provoqué la rupture définitive...

M. Taigny, le chargé d'affaires français à Caracas, et dont le président Castro s'est trop souvent payé la tête, a remis entre les mains des Etats-Unis le soin de protéger les intérêts français au Vénézuéla, et a filé. Castro jubile: il reste maître de la place. Il n'est pas disposé à faire des concessions, mais la France a vidé son sac à patience, et rien ne peut plus sauver l'entêté président, que sa soumission prompte et complète.

A moins que, naturellement, la doctrine Monroe, dont se réclame avec tant de vigueur le président Roosevelt, ne vienne barrer la route au gouvernement français ou que Guillaume d'Allemagne renouvelle, pour le bénéfice de Castro, son coup de tête de Tanger, une démonstration navale est imminente. Imminente? Peut-être. Inévitable, non.

A. BEAUCHAMP.